



NEWSLETTER SUR LA COOPERATION MONDIALE

AVRIL 2013

Dans ce numéro :

- **Gouvernements, marchés et sécurité sociale : l'expérience récente d'Europe Centrale et d'Europe de l'Est**
 - **Lancement de l'Observatoire Européen pour le Travail social et le Développement social**
 - **L'OCDE examine des approches novatrices en matière de développement socio-économique dans le cadre de l'après-2015**
 - **Ressources et liens utiles**
- **Article du mois : Gouvernements, marchés et sécurité sociale : l'expérience récente d'Europe Centrale et d'Europe de l'Est. Par Elaine Fultz**



Elaine Fultz (JMF Research Associates, Philadelphie) est retraitée de l'Organisation Internationale du Travail où elle occupait le poste de directrice sous-régionale à Moscou et le poste de spécialiste en sécurité sociale à Budapest et Harare (Zimbabwe). Avant cela, elle était « membre du personnel professionnel » de la Chambre des représentants des Etats-Unis, Comité des Modalités et des Moyens. Elle possède un doctorat en administration publique, délivré par l'Université de New York.

Depuis l'effondrement du bloc communiste et la transition vers une économie de marché- il y a un peu plus de deux décennies-, les Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) ont apporté maintes preuves empiriques afin d'engendrer une prise de conscience internationale quant aux embûches qui retardent la privatisation des systèmes de sécurité sociale. Les gouvernements des PECO ont reçu des systèmes de sécurité sociale bien développés, héritage du socialisme d'Etat. Ces systèmes avaient pour bénéficiaires presque tous les travailleurs des pays et couvraient la totalité

des éventualités définies par l'Organisation Internationale du Travail.¹ Cependant, ces systèmes étaient onéreux et n'étaient pas bien adaptés aux économies de marché que les nouveaux gouvernements cherchaient à mettre en place. Vers la fin des années 1990 et vers le début des années 2000, à la suite du modèle de la Banque mondiale (1994)², de nombreux gouvernements des PECO ont adopté ce qui fut présenté comme une approche basée sur le marché dans le cadre de la réforme des retraites. En adoptant cette approche, ils autorisèrent le détournement d'une partie des contributions de chaque travailleur à quitter le système public de retraite pour financer un compte particulier d'investissements, géré commercialement. Les travailleurs étaient, en général, obligés de coopérer mais étaient libres de désigner leur gestionnaire de fonds. Les niveaux de prestations n'étaient plus fixés par la loi mais étaient liées aux performances du marché. Les partisans des nouveaux régimes affirmaient que ces changements devaient renforcer la sécurité de la retraite des travailleurs, étant donné que (1) les travailleurs auraient possédé leurs comptes en tant que biens privés, et que (2) une gestion privée aurait réduit les risques d'ingérence politique de la part des gouvernements (Holzmann, 1997).

Aujourd'hui, jeter un regard en arrière permet de constater les différences importantes entre le modèle basé sur le marché et la réalité.

1. **Une intervention continue de l'Etat** - La rhétorique de la privatisation a fait naître la promesse du passage d'une administration aux mains d'acteurs étatiques à une administration aux mains d'acteurs privés. La particularité de l'Europe centrale reste toutefois la focalisation persistante des gouvernements sur la gestion des retraites. Dans la plupart de ces pays, des statuts légaux obligent de larges portions de la main d'oeuvre à investir dans des fonds commerciaux, créant par là des marchés captifs pour les entreprises de gestion.³ Les agents de l'Etat collectent les contributions puis les transmettent à des gestionnaires privés qui amassent des cotisations considérables auprès des travailleurs. À ce jour, la plupart des gestionnaires se sont éloignés des instruments d'investissements privés pour se rapprocher des emprunts d'Etat, remettant ainsi les fonds des travailleurs dans les caisses de l'Etat. Pour s'assurer du fait que les fonds des travailleurs sont distribués correctement et qu'ils sont justifiés, la plupart des gouvernements continuent de jouer un rôle considérable dans la tenue des registres. Alors que les fonds privés ne garantissent pas de niveaux de prestations, la plupart des gouvernements garantissent eux un minimum. En bref, la privatisation n'a pas découragé les gouvernements d'Europe centrale de s'investir dans le marché des retraites.
2. **Des avantages sociaux absents ou partiels**- La plupart des régimes en place aujourd'hui manquent encore de principes directeurs sur la manière de payer les prestations. A cause de cette lacune, beaucoup de travailleurs ne savent pas quelle(s) institution(s) va (vont) convertir leur solde en rentes (allocations mensuelles, payables à vie) lors de leur départ à la retraite ni sous quelles conditions. Les obstacles majeurs se situent à deux niveaux. Premièrement, des différences majeures existent entre les contenus des prestations propres aux systèmes publics-des ajustements réguliers dans les calculs des prestations afin de refléter l'inflation et la parité hommes-femmes - et les contenus des fonds privés de retraite - des prestations non indexées,

¹ Telles que définies dans la Convention 102 de l'OIT, Sécurité sociale (normes minimales), les éventualités sont la vieillesse, le handicap, la survie, la maladie, les accidents du travail, la maternité, avec en plus le recours aux soins médicaux et aux allocations pour l'éducation des enfants.

² C'est ce que fit la Hongrie en 1998 ; la Pologne en 1999 ; la Lettonie en 2001 ; la Bulgarie, la Croatie et l'Estonie en 2002 ; la Lituanie en 2004 ; la Slovaquie en 2005 ; l'Ancienne République yougoslave de Macédoine en 2006 et la Roumanie en 2008.

³ La Lituanie constitue une exception ; néanmoins, une fois qu'un travailleur rejoint volontairement le système privé, il/elle ne peut en sortir.

calculées en fonction de l'espérance de vie, différente selon le sexe.⁴ Alors que la Banque mondiale conseille vivement aux autorités nationales d'établir des spécifications légales pour les avantages sociaux privés, de sorte que les pratiques du marché privé soient prises en compte, de nombreux gouvernements se sont montrés réticents à accepter les pertes qui en découlent pour la protection des travailleurs. Deuxièmement, des économies d'échelle en marchés de rentes permettent aux grandes compagnies de proposer à leurs clients des prix considérablement inférieurs. Des différences de prix aussi significatives créent une logique où il n'y a qu'un seul fournisseur de rentes au niveau national-une approche que les partisans de la privatisation considèrent en porte-à-faux avec le concept-même.

Les impasses continuellement rencontrées montrent les difficultés d'élaborer les catégories de prestations de sécurité sociale qui ont le plus de valeur aux yeux des politiciens et des travailleurs - des ajustements réguliers en fonction de l'inflation, une parité hommes-femmes reflétée par le calcul des prestations et une administration à faibles coûts- par des systèmes basés sur le marché.

3. **Une haute vulnérabilité aux risques politiques-** Comme nous l'avons remarqué plus tôt, certains des partisans de la privatisation ont affirmé que les comptes privés agiraient comme des boucliers pour les travailleurs et les protégeraient contre les ingérences du gouvernement. Aucune de leurs affirmations ne s'est révélée plus en porte à faux avec la réalité. Après la crise économique mondiale, de nombreux gouvernements d'Europe centrale se sont brusquement détournés de leurs systèmes privés, en suspendant, en réduisant ou en mettant fin au financement des comptes privés.⁵ La Hongrie a cessé de financer tout compte particulier et a nationalisé les soldes de la plupart des travailleurs, entraînant le discrédit des affirmations avancées jusque-là et selon lesquelles ces actifs, étant des biens privés, étaient en-dehors du contrôle de l'Etat. La Pologne a maintenu ses comptes mais a réduit ses revenus de plus de moitié. La Lettonie et la Lituanie ont fait des réductions de financement similaires, esquissées comme des lois provisoires, mais qu'ils ont continuellement multipliées. La réduction des dépenses a continué, même après l'accalmie de la crise : la Slovaquie a réduit ses financements destinés aux comptes des particuliers de plus de moitié en 2012 et la Bulgarie envisage désormais des mesures identiques.

En somme, l'expérience des PECO suggère que le terme « privatisation » se contredit lui-même. Ces systèmes que l'on appelle « privatisés » sont gérés en grande partie par les gouvernements qui mandatent la participation des travailleurs et fournissent des services onéreux qui visent à soutenir l'engagement commercial privé. Ce qui est déterminant pour la réussite de la sécurité sociale, ce n'est pas de savoir si l'Etat intervient mais c'est de savoir comment. Le point le plus crucial est la nécessité pour les gouvernements de donner aux systèmes de sécurité sociale des structures légales qui définissent les niveaux de prestations et les conditions d'éligibilité de droit. On retrouve la nécessité d'une participation forte de l'Etat à ces deux niveaux dans les Conventions de la sécurité sociale de l'Organisation Internationale du Travail et plus récemment, dans la Recommandation sur les socles nationaux de protection sociale de l'OIT (n° 202).

Recommandation sur les socles de protection sociale de l'OIT, 2012 (n°202)

La Recommandation sur les socles de protection sociale, 2012 (n°202) a été adoptée par la Conférence Internationale du Travail en juin 2012.

⁴ Un traitement égal revient généralement à dire que les hommes et les femmes qui ont accumulé des soldes de compte identiques au cours de leur carrière et partent à la retraite au même moment perçoivent des prestations mensuelles égales. Puisque les femmes, en tant que groupe, vivent plus longtemps que les hommes, en tant que groupe, il faudrait exécuter un transfert de subventions d'hommes à femmes. Les régimes publics de retraite prévoient en général ce transfert de subventions mais ce n'est le cas que de quelques régimes privés.

⁵ L'Estonie, la Lituanie et le Lettonie en 2009 ; la Hongrie en 2010 ; la Pologne en 2011 et la Slovaquie en 2012.

La Recommandation exprime l'engagement des Etats membres à mettre en place des systèmes complets de sécurité sociale en établissant des socles nationaux de protection sociale. Elle complète les Conventions et Recommandations de l'OIT déjà existantes et portant sur la sécurité sociale. La Recommandation donne des conseils aux Etats membres dans le but de garantir que tous les membres d'une société jouissent au moins d'une base minimale de sécurité sociale au courant de leur vie. Elle fournit un cadre aux gouvernements- par l'établissement et le maintien de socles nationaux de protection sociale en tant qu'élément fondamental de leurs systèmes de sécurité sociale et - par l'intégration des socles dans les stratégies visant à l'extension de la sécurité sociale, ce qui assure progressivement de plus hauts niveaux de sécurité sociale au plus de personnes possible, en suivant les Niveaux de Sécurité Sociale de l'OIT.

Alors que la Recommandation 202 est d'une importance capitale pour les pays en voie de développement qui cherchent à élaborer des systèmes de sécurité sociale, elle revêt également une grande importance pour les pays à économie de marché disposant de systèmes privés de retraite. Les travailleurs des économies de marché sont soumis à plusieurs formes de risques, cependant le principe-même des systèmes privatisés- les niveaux d'allocation sont basés sur les performances du marché- les laissent sans garantie de retraite adéquate une fois plus vieux. Par la mise en place de socles de protection sociale, les gouvernements des PECO sont en mesure d'aider à rétablir cette dimension cruciale de la protection. De manière significative, la Recommandation assigne aux gouvernements eux-mêmes le rôle majeur dans la conception de tels socles, y compris la responsabilité de définir des garanties sociales nationales, en les finançant conformément aux principes de solidarité et en garantissant que les allocations sont adéquates et prévisibles.

Bibliographie

Holzmann, R. 1998. *Réformes des retraites : Une perspective de la Banque mondiale*. Washington, D.C. : le Secteur de Protection Sociale de la Banque mondiale.

La Banque mondiale. 1994. *Prévenir la crise de la vieillesse : Des politiques pour protéger les personnes âgées et soutenir la croissance*.

Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur et elles ne reflètent pas nécessairement les opinions du Comité de Gestion d'ICSW.

➤ **Lancement de l'Observatoire européen sur le Travail social et le Développement social—une nouvelle manière de considérer l'action sociale en Europe**

L'Observatoire européen sur le Travail social et le Développement social a débuté à Istanbul à l'issue de la conférence du Réseau européen pour l'Action sociale qui s'est tenue à Istanbul du 16 au 19 avril 2013.

Susan Lawrence (Présidente de l'Association européenne des écoles sur le travail social), Christian Rollet (Président du CIAS Europe) et Cristina Martins (Présidente de la Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux, Europe) ont déclaré : « Nous saluons la création de cette initiative commune qui vise à recenser et à promouvoir les activités sociales qui se développent en réaction aux problèmes sociaux majeurs rencontrés par l'Europe. En cette période d'austérité et de crise sociale que connaît l'Europe, il est essentiel que les travailleurs sociaux et les professionnels du développement social trouvent des moyens efficaces de garder une trace écrite de ce qui se passe sur notre continent. L'Observatoire nous donnera l'occasion de présenter les retombées positives et de rassembler les données permettant d'éclairer les Nations Unies, l'Union Européenne et d'autres entités régionales, ainsi que les gouvernements nationaux.»

L'Observatoire européen est l'arme régionale de l'Observatoire mondiale qui a été établi par l'Association internationale des écoles de travail social (AIETS), le Conseil International sur l'Action Sociale (CIAS) et la Fédération internationale des travailleurs sociaux (IFSW-FITS). L'Observatoire a pour but de rapporter toutes les activités menées en vertu du Programme mondial sur le Travail social et le Développement social et de veiller à leur mise en place.

L'Observatoire européen a encouragé des observations sur l'état actuel du travail social et du développement social en Europe. Le modèle qui permettra de proposer des données peut être téléchargé à partir des sites web des trois organisations.

➤ **L'OCDE examine des approches novatrices en matière de développement socio-économique dans le cadre de l'après-2015**

Le Forum Mondial 2013 de l'OCDE sur le Développement (4 et 5 avril) s'est concentré sur les « approches novatrices en matière de réduction de la pauvreté, de cohésion sociale et de progrès dans le monde de l'après-2015 ». Le thème a suscité de vives discussions entre les plus de 350 intervenants, issus de l'OCDE et des pays en voie de développement, qui ont participé au Forum. L'un des objectifs premiers des discussions a été l'échange d'idées et de bonnes pratiques.

Il s'ensuit que, même si l'éradication de la pauvreté doit rester une préoccupation centrale dans le programme de l'après-2015, nous devons également étendre notre conception de la pauvreté en allant au-delà de mesures sur les revenus (par la considération d'autres dimensions clés importantes dans la vie des gens) en abordant la question de la pauvreté relative, des inégalités et de la cohésion sociale et en introduisant la question de la durabilité avec plus d'insistance.

Les membres du Réseau mondial des Fondations travaillant au développement (netFWD) ont ensuite pris part au Forum mondial de l'OCDE. La voix des fondations s'est fait entendre par le biais du discours d'ouverture prononcé par Heather Grady, Vice-Présidente de la Fondation Rockefeller qui a réitéré l'importance pour les philanthropes de profiter du dynamisme provoqué par le programme de l'après-2015, afin de s'engager encore plus dans des partenariats en faveur du développement.

Certains membres ont réaffirmé le rôle de netFWD comme étant une plateforme pour influencer les politiques et partager des pratiques innovantes sur la philanthropie en faveur du développement. Les participants ont réitéré le fait qu'ils s'étaient rendus à la réunion de l'OCDE dans le but d'échanger sur les enseignements à tirer et de se concentrer sur des chantiers concrets comme (1) le déploiement des pilotes et de la valeur ajoutée d'« Entreprise Philanthropie » ; (2) l'aspect central de l'échange de données afin d'en renforcer l'impact ; et (3) les approches novatrices sur la manière de soutenir l'autonomisation de la jeunesse. La question-clé de savoir dans quelle mesure les fondations s'inscrivent dans le « Développement Galaxy » fut abordée à la suite du discours d'introduction prononcé par Michael Green (co-auteur de *Philanthrocapitalisme : Comment donner de l'argent peut sauver le monde*), concernant le possible « choc des civilisations » entre une coopération au développement traditionnelle et la philanthropie.

Pour plus de détails: <http://www.oecd.org/dev/developmentcentre-newsletterapril.htm>

➤ **Ressources et liens utiles**

Selon un rapport récemment publié par l'UNICEF intitulé « *Améliorer la nutrition de l'enfant : un objectif possible et réalisable pour le progrès mondial* », une sous-nutrition pendant les mille premiers jours de vie d'un enfant peut avoir des conséquences irréversibles. Pour des millions d'enfants, cela signifie qu'ils souffriront d'un retard de croissance à vie, qu'ils seront plus prédisposés aux maladies par la suite et qu'ils pourraient avoir une espérance de vie plus courte. Selon certaines estimations, environ un tiers de la mortalité infantile en-dessous de cinq ans est imputable à la malnutrition. Ceci est une tragédie pour les 165 millions d'enfants âgés de moins de cinq ans et souffrant de retard de croissance dans le monde aujourd'hui. C'est non seulement une

violation de leurs droits, mais c'est aussi un poids énorme pour les nations dont les futurs citoyens ne seront ni en bonne santé, ni productifs autant qu'ils auraient pu l'être.

Enfin la gravité de la sous-alimentation et ses effets à long terme sont reconnus et l'on essaie d'agir en vue de résoudre ce problème- avec une urgence toujours plus extrême. Ceci est rendu possible, en grande partie, par la reconnaissance de la liste toujours croissante des preuves accablantes sur les impacts à court et à long terme du retard de croissance et d'autres formes de sous-nutrition. Lentement, des traitements sont mis à disposition ; il reste tout de même un nombre trop important d'enfants qui n'y ont pas accès. Pour plus de détails :

http://www.unicef.org/publications/files/Nutrition_Report_final_lo_res_8_April.pdf

L'édition 2013 du Rapport économique sur l'Afrique coécrit par la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies et l'Union Africaine, et intitulé « Tirer le plus grand profit des produits de base africains: l'industrialisation au service de la croissance, des emplois et de la transformation économique », défend l'idée que l'Afrique se doit de définir des politiques spécifiques dont l'objectif est une industrialisation reposant sur les produits de base pour chaque pays, afin d'assurer des initiatives qui encouragent le développement de relations et accélèrent ce processus à travers la mobilisation des ressources abondantes de l'Afrique, les prix élevés des produits de base et le processus de production globale en mutation.

Préconisant le « développement adéquat lors de l'élaboration d'une structure », le Rapport souligne le fait que, individuellement et collectivement, les pays africains doivent amorcer une « transformation téméraire » pour aboutir à une stratégie d'industrialisation reposant sur les produits de base qui permettrait au continent de prendre en charge son propre développement ; condition nécessaire si les pays africains veulent être à même de gérer le chômage des jeunes, la pauvreté et les disparités hommes-femmes et d'autres défis socio-économiques urgents auxquels ils doivent faire face.

Pour plus de détails :

http://www.uneca.org/sites/default/files/publications/unera_report_eng_final_web.pdf

Le contenu de cette Newsletter mondiale peut être librement reproduit ou cité, sous réserve que la source soit mentionnée. Les opinions ici exprimées ne reflètent pas nécessairement la politique du CIAS

Rédacteur de la newsletter : Sergei Zelenev, Directeur exécutif :
ICSW, P.O. Box 28957, Plot 4, Berkeley Lane, Off Lugard Avenue,
Entebbe, Ouganda
Tél. : +1 718 796 7417, +256414321150
Email : szelenev@icsw.org, icsw@icsw.org
Site web www.icsw.org;

Traduction française: Ohrem Stephanie

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, merci de cliquer 'ici' en nous communiquant votre nom et adresse mail